

Grand dossier Linky dans Sud-Ouest

Bonjour à toutes et tous,

Dossier plutôt bien fait, **à part l'édito**) rédigé par un habitué des remarques méprisantes vis à vis de tout citoyen engagé. Il n'a même pas pris 10 secondes pour faire du journalisme **avant** d'écrire, ce qui lui aurait permis de savoir que le délire de la prétendue "caméra" dans le linky ne vient pas des opposants mais du site parodique scienceinfo...

Stéphane L



Manifestation anti-Linky sur le marché de Quintaou, à Anglet, le 21 mai. PHOTO ARCHIVES ÉMILIE DROUINALD/« SUD OUEST »

Linky: vent de fronde dans la région

R 20319 26600 1.20€

ÉNERGIE Enedis poursuit la pose de ses compteurs connectés, mais le mouvement de refus s'amplifie. La Nouvelle-Aquitaine compte plusieurs dizaines de communes réfractaires. **Pages 2-4**

Linky: le courant ne pa

ÉNERGIE Même si 5 millions de boîtiers ont déjà été posés, la fronde contre les compteurs communicants Linky gagne du terrain. Plus de 400 communes s'y opposent

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

Enedis, la filiale d'EDF, vient de passer le cap des 5 millions de compteurs communicants Linky posés. Si la grogne ne vient pas faire disjoncter le déploiement, ils devraient être au nombre de 35 millions en 2021. Loin de désarmer devant ce rouleau compresseur et les décisions de justice défavorables, les opposants au boîtier jaune canari ne cessent de se renforcer. Des collectifs se forment ici et là, et plus de 400 communes, souvent affiliées au blog conçu par le militant antinucléaire girondin Stéphane Lhomme (lire ci-dessous), persistent dans leur refus.

Front du refus

Transposée en droit français, la directive européenne relative à une participation active des usagers au marché de la fourniture d'électricité impose la mise en place de dispositifs de comptage autorisant le relevé à distance. Ils doivent faciliter un meilleur pilotage du réseau, tout en fournissant aux abonnés des informations leur permettant de maîtriser leur consommation.

Les compteurs Linky sont déployés dans le cadre des contrats de concession négociés entre le gestionnaire Enedis, investi d'une mission de service public, et les intercommunalités et autres syndicats d'électrification. En déléguant leurs compétences, les communes ont perdu tout pouvoir. Chaque fois qu'un maire prend un arrêté d'interdiction, il est ainsi inmanquablement cen-

suré par la justice administrative. Dissuadés d'emprunter une voie juridique pour l'instant sans issue, d'autres élus cherchent une alternative. Début juillet, Daniel Benquet, le maire de Marmande, a réclamé un moratoire pour sa ville. Quelques jours plus tard, son homologue bayonnais Jean-René Etchegaray a quelque peu surpris son monde en venant, lui aussi, à la rescousse des réfractaires.

Bayonne franchit le Rubicon

L'édile demande à Enedis de respecter la volonté de ses administrés allergiques à Linky, quelles que soient les raisons invoquées : nocivité éventuelle des ondes électromagnétiques, crainte de voir Enedis commercialiser les données des usagers, peur d'une augmentation des factures, dénonciation du gaspillage consistant à remplacer des compteurs en parfait état de marche...

Dirigées par des élus centristes, les villes de Bayonne et de Marmande ne sont pas les premières collectivités d'importance à protester. Aix-en-Provence et Caen les ont précédées. « La fronde gagne du terrain, souligne Jérôme Franck, le directeur de la puissante association de consommateurs UFC-Que choisir. Mais du côté d'Enedis et des pouvoirs publics, c'est le grand silence. Qu'attendent la commission de régulation de l'énergie et le médiateur national de l'énergie pour s'emparer de ce sujet ? »

En 2013, UFC-Que choisir avait vainement tenté de s'opposer devant le Conseil d'État au décret autorisant le déploiement des compteurs en invoquant notamment le principe de

précaution et le respect du droit de propriété, les compteurs appartenant aux collectivités. Le respect de la liberté individuelle n'a pas eu d'impact d'écho.

Certaines des inquiétudes, exprimées dans un premier temps, sem-

blent cependant s'être dissipées. En l'état actuel des connaissances, les ondes des compteurs communicants ne paraissent ainsi pas présenter de risques majeurs pour la santé. Plusieurs études, dont celle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, se veulent rassurantes. Linky n'est qu'un objet connecté de plus dans un univers domestique qui baigne dans les champs électromagnétiques.

Fortes inquiétudes

Cette nouvelle génération de compteurs, qui allie le volt et Internet, générera forcément des économies. Enedis verra le coût des relevés fondre comme une boule de glace oubliée dans une coupelle. Mais les usagers, à qui l'on promet un meilleur suivi de leur consommation, sans leur offrir un affichage en temps réel, verront-ils leur facture s'alléger ? Rien n'est moins sûr si l'on en croit UFC-Que choisir.

Le coût du déploiement, s'il dérape, sera à la charge des clients. Et la tolérance actuelle qui permettait jusqu'alors de dépasser sa puissance d'abonnement sans frais et sans que



le compteur disjoncte ne sera plus de mise. Linky permet d'évaluer plus précisément la consommation et de la facturer en conséquence. Taxé d'indigé par ses détracteurs, il révèle finalement les habitudes de l'utilisateur du fait de l'enregistrement permanent de la courbe de charge. Et il ouvre la voie à l'exploitation commerciale des données. D'où les appels récurrents des collectifs à refuser l'entrée des techniciens dans les habitations lors-

que les compteurs s'y trouvent. Enedis ne cherche pas pour l'heure à s'introduire de force dans les logements, ce qui serait une violation de domicile. La filiale d'EDF donne plutôt l'impression de contourner les nids de résistance, affirmant que les récalcitrants auront droit à un « relevé spécial » payant, l'installation de Linky ne devenant qu'une obligation à la fin du déploiement. De quoi attendre que cela se calme ?

Esse pas partout



Les premiers compteurs Linky ont été posés dès janvier 2015. Aujourd'hui, Enedis vient de passer le cap des cinq millions de boîtiers installés. PHOTO MARIE DESHAIVES/SUD OUEST

Vent de fronde au Pays basque

OPPOSANTS Les Biarrotz ont été les premiers à s'inquiéter, début 2016. Depuis, beaucoup les ont suivis

Mars 2016, à Biarritz. Le collectif Biarritz Antennes interpelle le maire au sujet de possibles effets des compteurs Linky sur la santé des citoyens. Michel Veunac est le premier à s'adresser à Enedis pour lui demander de surseoir aux installations. « Si les résultats de l'étude demandée à l'État par l'Association des maires de France (AMF) montrent qu'il y a un danger, j'interromprai immédiatement la pose des compteurs Linky au travers d'un moratoire, en prenant, éventuellement, le risque d'un contentieux », affirmait le maire biarrot en avril 2016.

Il initie une réunion publique, en mai, avec les responsables territoriaux d'Enedis, et suit l'avancée du dossier de près. En octobre, suivant la ligne de l'AMF, il déclare : « Les collectivités ne peuvent faire obstacle au déploiement du compteur connecté. Les actions à mener doivent l'être par les foyers intéressés. »

Au fur et à mesure du déploiement, les anti-Linky se multiplient, tandis que dans beaucoup de communes, les maires reçoivent



À Arbonne, vendredi, une soixantaine d'habitants sont venus soutenir le maire dans sa lutte contre Linky. PH. JEAN-DANIEL CHOPIN/SO

d'abondantes lettres de leurs administrés pour s'opposer à la pose de ces compteurs.

Respect de la propriété privée

À Tarnos, le maire, Jean-Marc Lespade, a pris un arrêté contre l'installation des compteurs et a fait valoir ses droits devant le tribunal administratif, mais a été débouté. À Arbonne, la maire Marie-José Mialocq a également pris un arrêté. La sous-préfecture de Bayonne lui a demandé de le retirer. La maire, soutenue par une partie de ses concitoyens, est entrée en résistance face à l'État.

À Bayonne, le sujet a fait l'objet d'un débat au Conseil municipal

le mois dernier (lire ci-contre). Le maire, Jean-René Etchegaray, avocat de formation, sait que les communes perdront devant le juge administratif. Il demande en revanche à Enedis de tenir compte du refus des habitants qui ne souhaitent pas ce compteur. Le maire d'Anglet est dans la même logique et a également écrit à Enedis pour organiser une réunion publique.

Pour l'heure, les maires n'ont pas reçu de réponses. Le bras de fer est lancé, mais les élus savent que leur marge de manœuvre est faible. Ils espèrent être entendus sur ce qu'ils considèrent comme relever du respect de la propriété privée.

Pierre Sabathié

« Que choisir » s'agace contre les anti-Linky



Stéphane Lhomme. PHOTO DR

À la suite d'une plainte de l'association de consommateurs, le militant girondin Stéphane Lhomme a été mis en examen pour diffamation

Depuis son village de Saint-Macaire, en Gironde, dont il est l'un des élus, le militant antinucléaire Stéphane Lhomme mène une guérilla numérique permanente contre le compteur communicant. Point de rencontre des opposants, son blog Refus Linky Gazpar (refus.linkygazpar.free.fr) appelle à la résistance.

Mais les écrits postés ne font pas toujours dans la dentelle. Le 3 août dernier, ils ont valu au trublion une convocation dans le cabinet d'un juge d'instruction parisien. À la suite d'une plainte déposée par la revue « Que choisir » et deux de ses journalistes, il a été mis en examen pour diffamation.

« Au début, ils étaient extrêmement critiques, insiste le militant girondin. Puis ils ont subitement changé de position. En France, plus de la moitié des compteurs sont situés à l'intérieur des logements. C'est l'un des leviers les plus efficaces pour refuser Linky. Les occupants ont le droit de ne pas ouvrir leurs portes. « Que choisir » n'incite pas ses adhérents à le faire. Ce sont de faux opposants qui rendent de fiers services à Enedis. »

« Corruption »

Stéphane Lhomme a violemment attaqué l'association UFC-Que choisir et deux de ses collaborateurs, leur reprochant d'avoir « organisé

un nouveau genre de corruption » via l'opération « Énergie moins chère ensemble ». Les fournisseurs sont mis en concurrence face aux adhérents de l'UFC-Que choisir qui se regroupent pour obtenir la meilleure offre possible. Enedis étant le distributeur, le particulier s'engage à garantir son libre accès au compteur.

Obligation légale

« C'est une obligation légale et non la résultante d'un accord financier avec les professionnels, s'agace Jérôme Franck, le directeur de la revue. « Que choisir » ne reçoit pas un centime de leur part. Ce sont les clients qui supportent les frais de

l'opération. » Soucieux de défendre sa capacité d'expertise, gage de sa crédibilité, l'association n'a pas voulu passer l'éponge.

« Nous avons toujours été très critiques sur le compteur Linky, insiste Jérôme Franck. Qu'il s'agisse de la protection des données individuelles ou du risque d'alourdissement des factures. Mais nous restons dans la légalité et nous nous en tenons aux faits. Nous n'allons pas dire que Linky est dangereux pour la santé alors que plusieurs études ont conclu que les risques sanitaires liés à l'exposition aux champs électromagnétiques étaient peu probables. »

D. R.

3 QUESTIONS À...

Thomas Michel
Maire de Saint-Pompont (24)

1 Saint-Pompont compte parmi les communes opposées au déploiement des compteurs Linky. Jusqu'à quand le pot de terre pourra-t-il tenir tête au pot de fer ?

J'espère le plus longtemps possible. Ce qui est sûr, c'est qu'ils ne rentreront pas chez moi pour installer le compteur. La délibération que nous avons prise s'appuie sur l'opinion publique qui s'est exprimée lors d'une réunion. Il est craint une atteinte à la vie privée, le gaspillage qui en découle puisque les compteurs actuels ne sont pas obsolètes, et il y a des inquiétudes quant aux conséquences sanitaires. Si des expertises disent qu'il n'y a aucun danger, il y a toujours un doute qui plane. Tant qu'on pourra tenir, on tiendra.

2 Le rouleau compresseur semble lancé. Quels sens donner à ce combat dans ce contexte ?

Dans les courriers qui m'ont été adressés par Enedis pour que l'on retire la délibération, on peut voir que les arrêtés et ordonnances ministériels sur lesquels l'entreprise s'appuie ont été pris en réaction aux oppositions des communes. Ce



combat, c'est aussi celui des lobbies contre la démocratie. Nous n'avons pas à tout tolérer. EDF est une entreprise de service public, qui est certes privée, mais face à laquelle on n'a pas à courber l'échine parce sa filiale Enedis veut mettre un compteur qui va regarder ce que l'on fait chez nous, minute par minute.

3 En tant que garant, dans votre commune, du respect des règles républicaines, restez-vous dans votre rôle en conseillant vos administrés qui ne veulent pas du compteur de ne pas ouvrir la porte aux techniciens d'Enedis ?

Ceux qui le veulent, qu'ils le prennent, mais, que je sache, la notion de propriété privée existe. Je ne pense pas une seconde que c'est faire affront aux règles républicaines que de s'opposer à quelque chose dont on ne veut pas.

Recueilli par Thomas Mankowski

(source : <http://jeu.linky.gazpar.free.fr/> et <http://www.paul.fibbage.plainfume.net/linky/communes-qui-ont-refuse-linky>)

Les communes de la région qui ont tenté de s'opposer

CHARENTE

Cellettes (429 hab.)
Saint-Sulpice-de-Ruffec (32 hab.)

CHARENTE-MARITIME

Champdolent (408 hab.)
Colombiers (330 hab.)
Dolus-d'Oléron (3 331 hab.)
Tonnav-Boutonne (1 172 hab.)

DORDOGNE

Badefols-sur-Dordogne (219 hab.)
Calés (403 hab.)
Glinestet (751 hab.)
La Force (2 708 hab.)
Maurens (1 079 hab.)
Monestier (386 hab.)
Montferand-du-Périgord (161 hab.)
Montpeyroux (460 hab.)
Plazac (717 hab.)
Pontours (214 hab.)
Saint-Avit-de-Vialard (173 hab.)
Saint-Chamassy (536 hab.)
Saint-Capraise-de-Lalinde (559 hab.)
Saint-Georges-de-Blancaneix (232 hab.)
Saint-Martin-de-Ribérac (733 hab.)
Saint-Médard-de-Mussidan (1 746 hab.)
Saint-Nexans (959 hab.)
Saint-Pompont (446 hab.)
Valojoux (283 hab.)

GIRONDE

Barsac (2 095 hab.)
Cursan (633 hab.)
Haux (814 hab.)
Illats (1 415 hab.)
Le Barp (5 409 hab.)
Le Tourne (798 hab.)
Saint-Léger-de-Balson (346 hab.)
Saint-Macaire (2 222 hab.)
Saint-Michel-de-Rieufret (663 hab.)
Saint-Pardon-de-Conques (589 hab.)
Sainte-Eulalie (4 652 hab.)

LANDES

Lussagnet (80 hab.)
Saint-Lon-les-Mines (1 211 hab.)
Tarnos (12 692 hab.)
Villeneuve (305 hab.)

LOT-ET-GARONNE

Bias (3 229 hab.)
Cocumont (1 119 hab.)
Cours (205 hab.)
Le Temple-sur-Lot (1 036 hab.)
Lusignan-Petit (363 hab.)
Marmande (18 424 hab.)
Monflanquin (2 360 hab.)
Montpezat (624 hab.)
Penne-d'Agenais (2 396 hab.)
Port-Sainte-Marie (1 958 hab.)
Sembas (141 hab.)
Trentels (839 hab.)
Villeneuve-sur-Lot (24 131 hab.)

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Arbonne (2 166 hab.)
Bayonne (49 550 hab.)
Billère (13 605 hab.)
Blarritz (25 480 hab.)
Boucau (8 036 hab.)
Laguinge-Restoue (190 hab.)
Lichans-Sunhar (76 hab.)
Muscildy (245 hab.)
Saucède (133 hab.)
Tardets-Sorholus (584 hab.)
Etchebar (76 hab.)
Ossas-Suhare (101 hab.)
Trois-Villes (147 hab.)

infographie

Le compteur Linky électrise

La polémique qui entoure l'installation progressive du compteur Linky dans les foyers français, afin de répondre aux besoins d'une gestion plus fine des réseaux électriques dans le cadre de la transition énergétique en France et en Europe, peut surprendre. Ce boîtier jaune destiné à remplacer les compteurs bleus classiques peut en effet permettre à l'usager qui en prend la peine de mieux gérer sa consommation. Et donc d'envisager des économies.

Un petit vent de jacquerie souffle pourtant, y compris chez les élus locaux. S'y mêlent de vraies critiques et des craintes irraisonnées. Mais aussi de purs fantasmes : pourquoi certains affirment-ils par exemple, contre toute évidence, que le compteur cache une caméra ? Le reproche fait à Linky d'être

un possible cheval de Troie des centrales de renseignement – parce que des données personnelles doivent être transmises au gestionnaire – est plus étayé.

Mais outre le fait que cette entorse à la vie privée est la condition d'une fourniture de courant plus adaptée aux besoins de chacun, ceux qui agitent ce chiffon rouge sont les mêmes qui, par leur usage régulier de l'Internet, permettent aux géants du secteur de les cibler en permanence.

En ce cas, pourquoi diaboliser ce qui n'est qu'un outil connecté de plus dans le foyer ? Il en va de même pour l'argument santé : les ondes électromagnétiques de Linky, dont aucune étude n'a pointé jusqu'ici la dangerosité, doivent-elles être plus redoutées que celles, autrement envahissantes, de nos très chers téléphones portables ?

Les critiques qui pleuvent sur ce nouvel outil du quotidien renvoient à coup sûr à un climat de méfiance plus général. Qu'entend-on en effet sur les forums ou dans les prétoires ? Des particuliers méfiants face au pouvoir des « lobbies ». Des maires de petites communes dépossédés de leurs prérogatives et réduits à relayer les inquiétudes plus ou moins fondées de leurs administrés. Des citoyens convaincus de devoir protéger leur vie privée et encouragés à refuser l'accès à leur logement. Mais aussi des gens qui critiquent le « progrès », surtout quand ils ont l'impression qu'on veut le leur imposer d'en haut.

Au bout du compte, Linky électrise à sa manière un pays protestataire – on l'a vu à la récente élection présidentielle – et qui s'interroge sur son rapport aux élites techniciennes, politiques, à la modernité, sans doute aussi à la mondialisation. Pas mal pour un simple petit boîtier jaune.

CHRISTOPHE LUCET

c.lucet@sudouest.fr



Plus ou moins fondées, les critiques contre le nouveau compteur électrique Linky cristallisent un climat de méfiance plus général